

CEC 1302-1305

III. Les effets de la confirmation

Comme nous l'avons vu dans la partie historique, différentes questions se posent quant au sacrement de confirmation : l'Église enseigne qu'elle est un véritable sacrement, distinct du baptême¹, mais quelle est alors sa grâce sacramentelle propre ? Quel est le don de l'Esprit-Saint qu'elle accorde, sachant qu'il a déjà été reçu au baptême ? Nous avons vu précédemment que l'Église peine à l'identifier.

Saint Thomas propose comme grâce particulière à ce *sacrement le passage à l'âge adulte de la foi*². La confirmation, en tant qu'elle est détachée du baptême, signifie cette progression dans la foi : elle vient achever ce qui est donné au baptême et permet d'aller plus loin.

Le concile Vatican II a essayé de préciser le sens de ce sacrement³ mais n'est pas parvenu à dégager un effet spécifique.

La grâce du sacrement

Comme le don jadis accordé aux Apôtres au jour de la Pentecôte, la confirmation apporte l'effusion plénière de l'Esprit-Saint et, par là, une croissance et un approfondissement de la grâce baptismale. Il est difficile d'aller plus loin pour le moment dans les explications théologiques. La grâce particulière de ce sacrement est à rechercher du côté de la Pentecôte.

Le sceau ou le caractère

La confirmation est l'un des trois sacrements qui confèrent un caractère, une marque spirituelle indélébile, le sceau de l'Esprit Saint. Le sceau est le symbole de la personne, le signe de son autorité, de sa propriété sur un objet ou une personne (par exemple, dans l'Antiquité, les esclaves étaient marqués d'un sceau aux armes de leur propriétaire, ce qui permettait de les retrouver en cas de fuite) ; le sceau authentifie un document et le rend éventuellement secret.

Ainsi, le sceau de la confirmation signifie :

- la marque d'appartenance totale au Christ ;
- la mise à son service pour toujours ;
- la promesse de la protection divine

Ici encore, nous pouvons nous demander si, par rapport au baptême, c'est un nouveau caractère qui est donné ou si c'est une intensification du caractère du baptême. Quoi qu'il en soit de ces recherches de théologiens, il s'agit de toute façon d'un perfectionnement du sacerdoce commun et de la puissance de confesser la foi du Christ publiquement et comme en vertu d'une charge⁴. Le chrétien est oint pour participer davantage à la mission du Christ et à la plénitude de l'Esprit Saint dont il est comblé afin que toute sa vie dégage la *bonne odeur du Christ*⁵.

¹ Ainsi, au concile de Lyon II en 1274 (Cf. DS 860). L'affirmation est reprise au concile de Florence en 1439 (Cf. DS 1317) puis de Trente (Cf. DS 1601).

² SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme de théologie*, III^a, q. 72, a. 1.

³ Cf. LG 11.

⁴ Cf. LG 11.

⁵ 2 Co 2, 15.